

**Volumes.** Avec 60 000 t dont 12 000 t à l'export, le marché du camembert « Fabriqué en Normandie » tend à la baisse. Celui de l'AOP camembert, lui, progresse sur 2019 de 2,6 %, pour 6 000 t.

C. HUE



FABRIQUÉ EN NORMANDIE

## Camembert, un feuilleton sans fin

**Recours.** La Répression des fraudes a exigé le retrait complet et définitif de la mention « Fabriqué en Normandie » des étiquettes au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les industriels entament un recours.

Y aura-t-il une nouvelle guerre entre les deux camemberts ? C'est bien parti pour. Depuis des années, ils se disputent la notoriété de la Normandie (*lire l'encadré*). L'un est en appellation d'origine (lait cru), l'autre, en lait pasteurisé, porte la mention « Fabriqué en Normandie ». Ses fromagers (principalement Lactalis, Savencia, La Compagnie des Fromages) sont réunis dans le Syndicat normand des fabricants de camembert (SNFC), qui a envoyé à la Répression des fraudes (DGCCRF), mi-septembre, un courrier de recours dit gracieux. Ils contestent son avis, publié le 9 juillet dans le *Bulletin officiel*, sur le retrait à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de « Fabriqué en Normandie » de leurs étiquettes. « Après une étude juridique de l'avis, nous considérons que cet étiquetage n'est pas une contrefaçon. Ce n'est pas illégal », déclare Bruno Lefevre, président du SNFC. « Le "Fabriqué en Normandie" est antérieur à l'AOP. Il est à l'origine de sa création, poursuit-il. En cas de fin de non-recevoir de la DGCCRF, chaque entreprise prendra ses responsabilités. » Traduisez : le lancement d'une procédure judiciaire. « Je ne suis pas surpris de ce recours et de la voie judiciaire qui se dessine, réagit Jean-Louis Piton, président de l'Inao. Les opérateurs du "Fabriqué" veulent gagner du temps comme ils l'ont toujours fait. S'il faut aller devant les tribunaux, nous irons. »

### Les producteurs veulent aller de l'avant

À l'assemblée générale de l'Union des producteurs AOP normands, tenue mi-septembre, le camembert n'était plus un débat. Les producteurs ont pris acte de l'abandon du projet d'une grande AOP camembert (*encadré*). Ils préfèrent attendre que « cette histoire soit réglée », avant d'envisager un renforcement du cahier des charges actuel camembert de Normandie (davantage d'herbe et de vaches normandes). Avec leurs

collègues des AOP pont-l'évêque et livarot, ils se recentrent sur les préoccupations du moment : l'adaptation au changement climatique, et une plus grande reconnaissance de leurs efforts sanitaires pour le lait cru. « Le prix du lait et le prix de vente des fromages doivent tenir compte de cette qualité », défend Stanislas Delabasle, président de l'Union. Le prix du lait AOP est en moyenne supérieur de 50 €/1 000 l à celui du lait conventionnel. L'Union est engagée avec les fromageries, l'université de Caen, les GDS de Normandie, etc. dans des programmes de recherche sur les salmonelles et les *Stec*, souches pathogènes d'*Escherichia Coli*. Elle l'est également dans une démarche de biosécurité. Objectif : auditer 280 des 478 éleveurs adhérents d'ici à juin 2022. La filière AOP normande, c'est 200 Ml collectés et la moitié transformée.

CLAIRE HUE

### Les dates clés depuis deux ans

- **Février 2018** : sous l'égide de l'Inao, accord des acteurs des camemberts AOP et « Fabriqué en Normandie » de travailler sur le projet d'une grande AOP.
- **Mars 2020** : l'ODG camembert de Normandie (interprofession) dit non à la grande AOP.
- **Juillet 2020** :
  - Le Comité national des AOP laitières de l'Inao prend acte de cette décision et clôt le projet de révision de l'AOP camembert.
  - En accord avec l'Inao, le ministère de l'Agriculture et celui des Finances, la Répression des fraudes (DGCCRF) fixe la date butoir au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour retirer des étiquettes la mention « Fabriqué en Normandie ».
- **Septembre 2020** : les fromagers du « Fabriqué en » contestent l'avis de la Répression des fraudes.